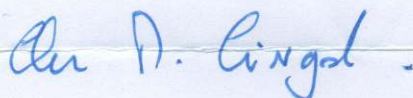


A Tartas,  
Le 6 décembre 2018

**Objet :** Réponse au courrier du 2 décembre 2018

Monsieur le Président,



Par la présente, je vous confirme que la Communauté des Communes du Pays Tarusate (CCPT) a bien pris note de votre courrier du 2 décembre 2018.

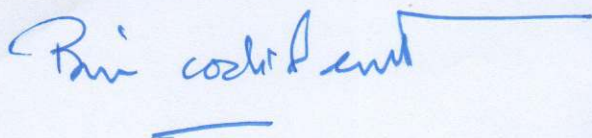
Par délibération du 18 juin 2015, le Conseil Communautaire de la communauté de communes du Pays Tarusate a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document de planification a pour objet d'étudier le fonctionnement et les enjeux du territoire, de construire un projet de développement respectueux de l'environnement et de le formaliser au travers des règles d'utilisation du sol. Le PLUi de la Communauté de communes du Pays Tarusate couvrira le territoire des 17 communes membres et se substituera aux 15 documents d'urbanisme existants.

L'association des Personnes Publiques Associées et Consultées dans le cadre de l'élaboration des PLUi est régie par les articles L.132-7 et suivants du Code de l'Urbanisme. En matière de consultation il est précisé à l'article L.132-12 du même code que sont consultées à leur demande les associations de protection de l'environnement agréées mentionnées à l'article L.141-1 du Code de l'Environnement.


La fédération SEPANSO étant reconnue comme association agréée de protection de l'environnement, elle peut être associée à l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes du Pays Tarusate en qualité de personne publique consultée. Votre courrier du 2 décembre 2018 est considéré comme une demande de consultation.

Pour information, le calendrier du PLUi prévoit un arrêt de projet en conseil communautaire le 13 décembre 2018. A partir de cette date vous recevrez un dossier arrêté de PLUi par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [george.cingal@wanadoo.fr](mailto:george.cingal@wanadoo.fr). Merci de nous faire part d'une éventuelle modification d'adresse mail si vous le souhaitez.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées



Le Président de la Communauté  
de Communes du Pays Tarusate



Laurent CIVEL